



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.005

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 15 décembre 2017 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 15 décembre dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.006

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des dernières décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'art. L-2122-22 du C.G.C.T.

- **I- Décisions :**

- Acquisition de terrains appartenant à la DIROUEST – Parcelles cadastrées section AY n°69, 72, 73 et 39 sises lieudit Beaugé
- Contrat administratif d'occupation des locaux sis 24 rue La Fontaine au profit du centre intercommunal d'action sociale
- Contrat administratif d'occupation des locaux sis 24 rue La Fontaine au profit du SMICTOM des Forêts
- Contrat administratif d'occupation des locaux sis 24 rue La Fontaine au profit de Liffré-Cormier Communauté
- N° 17.280 – location de la salle n° 1 de l'espace Maurice Ravel à la société FNAA Bzh pour un montant de 70 €
- N° 17.281 – location de la salle polyvalente à la société JOURDANIÈRE NATURE pour un montant total de 899 €.
- N° 18.001 – Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de ARKEA banque pour un montant de 1 000 000 €.

- **II- Déclarations d'intention d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles suivants :**
 - Section BH numéros 128 et 295 sis lieu-dit la Prétails à Liffré et appartenant à Madame Nina BLOT ;
 - Section BL numéro 130 sis 76 rue de Rennes à Liffré et appartenant à Monsieur DESNOS Fabien et Madame ALBERT Stéphanie ;
 - Section BM numéro 115 sis 17 rue Elsa Triolet à Liffré et appartenant à Monsieur PICAULT Grégory et Madame AVIGNON Gwénola ;
 - Section BC numéro 77 sis 3 Allée de la Mignorais à Liffré et appartenant à Monsieur Bruno LEMANIER ;
 - Section BC numéro 115 sis 6 allée du rouge gorge à Liffré et appartenant à Monsieur et Madame Paul BOUCHAMP ;
 - Section AZ numéro 291 sis 12 rue Frédéric Mistral à Liffré et appartenant à Monsieur Hervé TEXIER ;
 - Section BP numéro 29 sis 8 allée de la Lande à Liffré et appartenant à Madame Jeannine LORFEUVRE, Monsieur Constant HAUVESPRE, Monsieur Jean-Yves HAUVESPRE, Monsieur Louis GOUPIL, Monsieur Patrick GOUPIL, Monsieur Michel HAUVESPRE, Madame Joëlle GOUPIL, Madame Jeanine LORFEUVRE, Madame Marie-Thérèse LORFEUVRE, Madame Nathalie LORFEUVRE, Madame Geneviève LORFEUVRE, Monsieur Florian PENIGUEL, Monsieur Corentin PENIGUEL et Madame Romane PEGAUD.

Le Conseil municipal

- **PREND ACTE** de ces informations.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.007

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

VU le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article 271 ;

VU la délibération 17.074 en date du 04 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017 du budget Assainissement ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser les prévisions budgétaires avant la clôture de l'exercice comptable 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée communale que les communes assujetties à la TVA au titre du service public de distribution de l'eau peuvent récupérer par la voie fiscale la TVA grevant leurs dépenses en exerçant, dans les conditions de droit commun, le droit à déduction tel que prévu à l'article 271 du Code Général des Impôts.

L'exercice de ce droit à déduction donne lieu budgétairement sur le budget annexe « Assainissement » à une opération réelle et à des opérations d'ordre dites patrimoniales.

Le budget primitif 2017 du budget « Assainissement » ne prévoit pas les crédits nécessaires à l'opération réelle et aux opérations d'ordre liées pour la récupération de la TVA.

Une décision modificative n°2 au budget primitif 2017 du budget « Assainissement », sans mouvement de crédits, est ainsi proposée :

Section d'investissement							
<u>Dépenses</u>				<u>Recettes</u>			
Article	Chapitre	Objet	Montant	Article	Chapitre	Objet	Montant
2315	23	Installations, matériel et outillage techniques	5 500 €	2762	27	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	5 500 €
2762	041	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	5 500 €	2315	041	Installations, matériel et outillage techniques	5 500 €
TOTAL			11 000 €	TOTAL			11 000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2017 du budget « Assainissement » telle qu'elle est présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUIPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.008

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

VU le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article 271 ;

VU la délibération 17.073 en date du 04 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017 du budget eau ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser les prévisions budgétaires avant la clôture de l'exercice comptable 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée communale que les communes assujetties à la TVA au titre du service public de distribution de l'eau peuvent récupérer par la voie fiscale la TVA grevant leurs dépenses en exerçant, dans les conditions de droit commun, le droit à déduction tel que prévu à l'article 271 du Code Général des Impôts.

L'exercice de ce droit à déduction donne lieu budgétairement sur le budget annexe « Eau » à une opération réelle et à des opérations d'ordre dites patrimoniales.

Si le budget primitif 2017 du budget « Eau » prévoit bien les crédits nécessaires à l'opération réelle, les crédits ont été omis pour réaliser les opérations d'ordre liées.

Une décision modificative n°1 au budget primitif 2017 du budget « Eau », sans mouvement de crédits, est ainsi proposée :

Section d'investissement							
<u>Dépenses</u>				<u>Recettes</u>			
Article	Chapitre	Objet	Montant	Article	Chapitre	Objet	Montant
2762	041	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 50 000 €	2315	041	Installations, matériel et outillage techniques	+ 50 000 €
TOTAL			50 000 €	TOTAL			50 000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2017 du budget « Eau » telle qu'elle est présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUIPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.009

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET LA QUINTE LA BRETONNIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

VU la délibération 17.070 en date du 04 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017 du budget La Quinte La Bretonnière ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser les prévisions budgétaires avant la clôture de l'exercice comptable 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que l'année 2017 a vu la poursuite des démarches engagées sur l'opération d'aménagement portée par la société European Homes du secteur de La Quinte avec à terme la réalisation de 414 logements sur une surface globale de 15 hectares.

Différentes étapes se sont ainsi concrétisées avec la mobilisation de moyens humains de la Commune, relevant plus particulièrement de la Direction Générale de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Services Techniques :

- Signature d'un Projet Urbain Partenarial, avec la programmation d'équipements publics répondant aux besoins de l'opération d'aménagement
- Cessions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- Définition de modalités de commercialisation des lots
- Cession foncière avec l'établissement d'un compromis de vente avec la société European Homes

Il est donc légitime de faire supporter par le budget annexe spécifique à cette opération d'aménagement les charges de personnel définies par rapport aux actions menées ci-dessus.

Ainsi, la décision modificative suivante vous est proposée :

Section de fonctionnement			
<u>Dépenses</u>			
Article comptable	Chapitre	Objet	Montant
605	011	Achats de matériels, équipements et travaux	-9 535,12 €
6215	012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	9 535,12 €
TOTAL			0,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2017 du budget « La Quinte La Bretonnière » telle qu'elle est présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.010

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORT »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M43 ;

VU la délibération 17.071 en date du 04 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017 du budget annexe « Régie de transport » ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser les prévisions budgétaires avant la clôture de l'exercice comptable 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale qu'en 2012, a été créée une régie de transport sans personnalité morale et dotée de la seule autonomie financière pour assurer la gestion des transports des élèves des écoles de Liffré et des enfants fréquentant les activités périscolaires organisées par la commune.

Cette création de régie s'est accompagnée de la création d'un budget annexe spécifique à cette activité avec allocation des moyens matériels et humains nécessaires.

A la fin de chaque exercice comptable, une refacturation est opérée du budget principal à ce budget annexe pour prendre en compte les charges de personnel liées à la conduite du car.

Suivant la prévision budgétaire et le décompte de ces frais de personnel au titre de l'activité 2017, un ajustement des crédits alloués s'avère nécessaire.

Ainsi, la décision modificative suivante vous est proposée :

Section de fonctionnement			
<u>Dépenses</u>			
Article comptable	Chapitre	Objet	Montant
6155	011	Entretien, réparations sur biens mobiliers	-2 293,15 €
621	012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 293,15 €
TOTAL			0,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2017 du budget « Régie de transport » telle qu'elle est présentée.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.011

GESTION DE L'INVENTAIRE : REAFFECTATION COMPTABLE DU VEHICULE LOURD « CAR MUNICIPAL » AU BUDGET PRINCIPAL

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération 12.045 en date du 17 février 2012 portant création d'une régie de transport ;

VU les statuts de la régie de transport approuvés par la délibération 12.045 en date du 17 février 2012 avec création d'un budget distinct propre ;

VU la délibération 17.255 en date du 15 décembre 2017 relative à la cession d'un véhicule lourd affectée à la régie de transport

CONSIDERANT la nécessaire affectation d'un bien à céder sur le budget initial d'acquisition et la régularisation à intervenir sur l'exercice 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale qu'en 2012, a été créée une régie de transport sans personnalité morale et dotée de la seule autonomie financière pour assurer la gestion des transports des élèves des écoles de Liffré et des enfants fréquentant les activités périscolaires organisées par la commune.

Cette création de régie s'est accompagnée de la création d'un budget annexe spécifique à cette activité avec allocation des moyens matériels et humains nécessaires.

L'allocation du car s'est traduite comptablement par une mise à disposition gratuite du budget principal, sur lequel l'acquisition initiale s'est portée, au budget annexe de la régie de transport.

Budget principal				
N° inventaire	Compte	Dénomination	Valeur d'acquisition	Valeur Nette Comptable
L0108A2012N4489	2182	Fourniture d'un car d'occasion	52 624 €	46 046 € A la date de mise à disposition gratuite auprès du budget de la régie de transport
Budget de la régie de transport				
N° inventaire	Compte	Dénomination	Valeur d'acquisition	Valeur Nette Comptable
L0108A2015N4489DISPO	218	Car mis à disposition	46 046 €	26 312 € A la date de cession du véhicule auprès d'un tiers

Par délibération 17.255 en date du 15 décembre 2017, le Conseil municipal a pris la décision de céder ce véhicule auprès d'un tiers privé.

Afin de traduire comptablement cette cession sur l'exercice 2017, il est nécessaire préalablement de réaffecter sur le budget initial d'acquisition ce bien, mis à disposition du budget annexe de la régie de transport.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REAFPECTE** le véhicule tel que présenté au budget principal de la Ville de Liffré ;
- **AUTORISE** la prise en charge des opérations comptables liées à la cession intervenue en séance de Conseil municipal du 15 décembre 2017 sur l'exercice budgétaire 2017.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUIPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.012

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « LA QUINTE » AU BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 17.070 du 04 avril 2017 relative à l'approbation du budget primitif 2017 du budget « La Quinte »

VU la délibération 17.215 en date du 16 novembre 2017 relative à la cession de parcelles au profit de la société European Homes

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que le budget primitif 2017 du budget « La Quinte » tel qu'établi et voté laisse apparaître un excédent de fonctionnement compte tenu de la cession de parcelles d'un montant de 1.5M€.

Au regard de ces disponibilités existantes sur ce budget annexe et afin de favoriser les marges de manœuvre sur le budget principal pour les années à venir, il est proposé d'opérer le versement d'une subvention de 311 500 € du budget annexe de La Quinte au budget principal et de constater ce versement de subvention par une décision modificative n°3 au budget primitif du budget principal pour augmentation des recettes de fonctionnement.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article comptable	Objet	Montant	Article comptable	Objet	Montant
678	Autres charges exceptionnelles	311 500 €	7551	Excédents des budgets annexes à caractère administratif	311 500 €
TOTAL		311 500 €	TOTAL		311 500 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VERSE** une subvention de 311 500 € du budget annexe « La Quinte » au budget principal sur l'exercice comptable 2017 ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2017 du budget général telle qu'elle est présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.013

ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement les articles L.123-4 à L.123-9 relatifs au centre communal ou intercommunal d'action sociale ;

VU la délibération 16.274 en date du 21 décembre 2016 portant acompte de subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2017 ;

CONSIDERANT les besoins de trésorerie pouvant intervenir pour le CCAS d'ici le vote du budget primitif 2018 intégrant la subvention annuelle de fonctionnement au CCAS ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que chaque année, le versement d'un acompte de la subvention annuelle de fonctionnement auprès du CCAS est prévu pour faire face aux besoins de trésorerie de ce dernier en début d'année, préalablement à l'adoption des budgets primitifs de la Commune.

Pour l'année 2018, un montant de 100 000 € est proposé, avec un versement sous forme de plusieurs acomptes dans la limite de ce montant, suivant les besoins du CCAS.

Un tel versement est possible, dans la limite du montant total de la subvention inscrite au budget primitif 2017(200 000 €), avec un engagement d'intégration du montant voté dans le budget primitif 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser des acomptes de subvention annuelle de fonctionnement 2018 auprès du CCAS de Liffré dès le début d'année 2018 pour un montant global de 100 000 € ;
- **S'ENGAGE** à inscrire ce montant de subvention au budget primitif 2018 du budget principal.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.014

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2018 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;

VU la délibération 17.066 en date du 04 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017 du budget principal ;

CONSIDERANT les besoins d'engagement et de liquidation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2018 du budget principal ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services en attendant l'adoption du budget primitif 2018 du budget principal, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

	Crédits d'investissement ouverts au budget 2017	Limite de 25% des crédits ouverts au budget 2017	Crédits ouverts au titre de 2018	Objet	Part des crédits ouverts au titre de 2018 par rapport aux crédits ouverts au budget 2017
20 - Immobilisations incorporelles	163 700,00	40 925,00	40 925,00	Frais d'études (dont requalification du centre ville), licences informatiques	25,00%
21 - Immobilisations corporelles	1 228 854,24	307 213,56	100 000,00	Investissement courant des services	8,14%
23 - Immobilisations en cours	2 465 577,44	616 394,36	300 000,00	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie et les réseaux aux abords du lycée, et pour la réhabilitation du restaurant J. Prévert	12,17%
Total	3 858 131,68	964 532,92	440 925,00		11,43%

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'ouverture des crédits en investissement au titre de l'exercice 2018 tel que présentés.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUIPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.015

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET RESERVES FONCIERES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

VU le Code Général des Impôts et plus particulièrement les articles relatifs à la TVA ;

VU la délibération 17.072 en date du 04 avril 2017 portant approbation du budget primitif 2017 du budget des réserves foncières ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser les prévisions budgétaires avant la clôture de l'exercice comptable 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que par leurs activités en matière économique et commerciale, les collectivités sont concernées par la TVA. Elles peuvent être ainsi assujetties à la TVA de plein droit ou sur option.

Le budget des réserves foncières portant sur des opérations immobilières d'aménagement, les opérations retracées dans ce budget sont soumises de plein droit à la TVA.

En parallèle cet assujettissement à la TVA est assorti d'un droit à déduction de la taxe ayant grevée les dépenses.

L'application de ce régime de collecte et de déduction de TVA donne fréquemment lieu à des régularisations en fin d'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2017, les services de la Trésorerie de Liffré ont transmis le 15 janvier dernier une demande de régularisation en dépenses de 0.74 €.

A défaut de crédits prévus au chapitre budgétaire correspondant, une décision modificative n°1 au budget primitif 2017 du budget « Réserves foncières », sans mouvement de crédits, est ainsi proposée :

Section de fonctionnement			
<u>Dépenses</u>			
Article comptable	Chapitre	Objet	Montant
66111	66	Intérêts réglés à l'échéance	-1,00 €
658	65	Charges diverses de gestion courante	1,00 €
TOTAL			0,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2017 du budget « Réserves foncières » telle qu'elle est présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.016

EFFACEMENT DES RÉSEAUX D'ELECTRICITE ET DE TELECOMMUNICATION RUE DE LA CORNILLÈRE

VU la délibération n°17.140 du Conseil municipal en date du 6 juillet 2017 relative à l'approbation de l'étude sommaire d'effacement de réseaux rue de La Cornillère réalisée par le Syndicat départemental d'énergie 35 en date du 6 Juillet 2017 ;

VU l'avis favorable de la Commission n°2 en date du 10 janvier 2017 ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des réseaux, expose à l'assemblée communale que le Syndicat départemental d'énergie 35 a réalisé une étude détaillée pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication rue de La Cornillère.

Après étude détaillée, compte tenu des règlements applicables au SDE 35, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité se calculerait comme suit :

- Coût de l'effacement de réseaux électriques	:	66 800.00 € HT
- Subvention (40% du montant HT des travaux)	:	26 720.00 €
- Part restant à la charge de la commune	:	40 080.00 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunications.

La part restant à la charge de la commune, pour la partie télécommunications, s'élève à 29 520,00 € (100 % du montant TTC des travaux).

La participation à la charge de la commune serait au total de : 69 600,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la réalisation de ces travaux dès que le dossier aura été retenu par la commission départementale environnement du SDE 35.
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2018.
- **DECIDE** que la participation de la commune sera versée en fonction de l'avancement des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.017

ENGAGEMENT D'ADHÉSION A UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAUPOTABLE

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU le contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'alimentation en eau potable en vigueur,

VU l'avis favorable de la Commission n°2 en date du 10 Janvier 2018

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des réseaux et assainissement, expose à l'assemblée communale que suite à la publication de la loi NOTRE qui prévoit le transfert obligatoire de la compétence « Eau Potable » aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020, Liffré-Cormier Communauté

et ses communes membres se sont engagées dans une dynamique de concertation afin de réfléchir dès à présent à l'organisation la plus efficiente des services publics de distribution d'eau potable.

En l'espèce, la Commune de LIFFRE a conclu avec la société SAUR, un contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'alimentation en eau potable dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018 après avenants.

Afin de garantir la continuité de son service public, la Commune de LIFFRE doit dès à présent s'engager dans des réflexions sur le futur mode de gestion de son service de distribution d'eau potable, qui sera mis en œuvre à l'échéance du contrat actuel.

C'est pourquoi, afin d'anticiper sur les conséquences organisationnelles du transfert de la compétence à la communauté de communes, des échanges ont eu lieu en réunion de concertation entre Liffré-Cormier Communauté et les Maires des communes membres aboutissant à un accord de principe. Ainsi, il a été convenu de constituer un groupement avec d'autres autorités concédantes compétentes en matière de distribution d'eau potable sur le territoire de la Communauté de communes pour la passation conjointe d'un contrat de délégation de service public.

Il est donc demandé ce jour au Conseil municipal d'approuver l'engagement de la Commune de LIFFRE d'adhérer au groupement d'autorités concédantes qui sera constitué entre communes membres de la Communauté de communes Liffré-Cormier Communauté en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la Commune de LIFFRE d'adhérer au groupement d'autorités concédantes qui sera constitué entre communes membres de la Communauté de communes Liffré-Cormier Communauté en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable ;



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.018

ENGAGEMENT D'ADHÉSION A UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU le contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif en vigueur ;

VU l'avis favorable de la Commission n°2 en date du 10 Janvier 2018 ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des réseaux et assainissement, expose à l'assemblée communale que suite à la publication de la loi NOTRE qui prévoit le transfert obligatoire de la compétence

« Assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020, Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres se sont engagées dans une dynamique de concertation afin de réfléchir dès à présent à l'organisation la plus efficiente des services publics d'assainissement collectif.

En l'espèce, la Commune de LIFFRE a conclu avec la société SAUR, un contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018 après avenants.

Afin de garantir la continuité de son service public, la Commune de LIFFRE doit dès à présent s'engager dans des réflexions sur le futur mode de gestion de son service d'assainissement collectif, qui sera mis en œuvre à l'échéance du contrat actuel.

C'est pourquoi, afin d'anticiper sur les conséquences organisationnelles du transfert de la compétence à la communauté de communes, des échanges ont eu lieu en réunion de concertation entre Liffré-Cormier Communauté et les Maires des communes membres aboutissant à un accord de principe. Ainsi, il a été convenu de constituer un groupement avec d'autres autorités concédantes compétentes en matière d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes pour la passation conjointe d'un contrat de délégation de service public.

Il est donc demandé ce jour au Conseil municipal d'approuver l'engagement de la Commune de LIFFRE d'adhérer au groupement d'autorités concédantes qui sera constitué entre communes membres de la Communauté de communes Liffré-Cormier Communauté en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la Commune de LIFFRE d'adhérer au groupement d'autorités concédantes qui sera constitué entre communes membres de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public d'assainissement collectif.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.019

RÉGULARISATION FONCIÈRE – CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN LIEUDIT LA CORNILLÈRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques ;
VU l'avis France Domaine n°2017-152v0801 en date du 6 juin 2017 ;

VU l'avis France Domaine n°2017-35152V0850 en date du 9 janvier 2018 ;

VU le bornage réalisé le 28 mars 2016 par la société HAMEL ASSOCIES ;

VU l'avis favorable de la Commission n°2 réunie le 10 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur PIERRE Jean-Michel est propriétaire de la parcelle cadastrée section BN n°383p d'une superficie de 8 m².

CONSIDÉRANT que la ville est propriétaire des parcelles cadastrées section BN n°DP d'une superficie de 6 m² et section BN n° 381 d'une superficie de 28 m².

CONSIDÉRANT que lors du bornage du 28 mars 2016 il a été constaté que la limite cadastrale entre la propriété de Monsieur PIERRE et le domaine public ne correspondait pas aux limites réelles.

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que Monsieur PIERRE a sollicité la commune afin de régulariser la situation constatée lors du bornage.

Il est donc proposé de lui céder les parcelles cadastrées section BN n°DP d'une superficie de 6 m² et section BN n° 381 d'une superficie de 28 m².

Il est également proposé à la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section BN n°383p d'une superficie de 8 m² et appartenant à Monsieur PIERRE.

La valeur vénale des biens a été fixée par les services des Domaines à 27 € HT et frais soit, 18 € pour la parcelle cadastrée section BN n°381, 5 € pour la parcelle cadastrée section BN n°383p et 4 € pour la parcelle section BN n° Domaine Public.

Les frais annexes (notaire et géomètre) seront à la charge de Monsieur PIERRE.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CEDE** à Monsieur PIERRE les parcelles cadastrées section BN n°DP et section BN n° 381, d'une surface totale d'environ 34 m² ;
- **FIXE** le prix de cession au montant total de 22 € ;
- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle cadastrée section BN n°383p d'une superficie de 8 m² et appartenant à Monsieur PIERRE ;
- **FIXE** le prix d'acquisition au montant total de 5 € ;
- **DIT** que les frais annexes (notaire et géomètre) seront à la charge de Monsieur PIERRE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette régularisation et à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.020

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BB 165 SISE SQUARE PAUL FÉVAL

VU l'avis des Domaines n°2017-35152V1189 en date du 15 janvier 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 2 réunie le 5 décembre 2017 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section BB n°165 sise square Paul Féval à Liffré, d'une surface de 300 m².

La parcelle étant située en zone UB du plan local d'urbanisme en vigueur, la ville envisage de la céder en vue d'y réaliser une construction à usage d'habitation. A ce titre, elle a mandaté l'étude notariale de Liffré, afin de procéder à la commercialisation et à la vente du terrain.

Il est proposé de céder ce terrain au prix de 165 € TTC le mètre carré. L'ensemble des frais annexes (honoraires, frais d'acte, ...) seront à la charge de l'acquéreur. Cette parcelle sera vendue en l'état, les réseaux eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité et France Telecom étant situés rue la Fontaine. Les éventuels coûts de raccordements aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée section BB n°165 d'une surface d'environ 300 m² sise square Paul Féval appartenant à la ville ;
- **ACCEPTE** la signature d'un mandat avec l'étude notariale de Liffré pour la vente de ladite parcelle ;
- **FIXE** le prix de cession au prix de 165 € TTC le mètre carré ;
- **DIT** que l'ensemble des frais annexes (honoraires de négociation, frais d'acte ...) seront en sus du prix principal, à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.021

CESSION EMPRISE TERRAIN LYCEE AU PROFIT DE LA REGION BRETAGNE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques ;

VU l'avis France Domaine n° 2017-3512V0804 en date du 15/01/2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n°2 en date du 10 janvier 2018 ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que la Région Bretagne a engagé auprès de la ville de Liffré et Liffré-Cormier Communauté, les opérations d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du futur lycée de Liffré.

Certaines emprises appartiennent la commune et d'autres à la communauté de communes. Pour la commune, les parcelles concernées sont celles identifiées sur le document d'arpentage et cadastrées section BI numéros 70, 71, 73, 74, et section BK numéros 413 et 414 pour une contenance totale d'environ 10622 m².

Eu égard à l'intérêt général de l'opération de construction de ce nouvel établissement scolaire, il est proposé de céder ces parcelles à titre gratuit. Les frais annexes (notaire, géomètre ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section BI numéros 70, 71, 73, 74, et BK 413, 414 pour une contenance totale d'environ 10 622 m², appartenant à la commune de Liffré auprès de la Région Bretagne ;
- **DIT** que les frais annexes (géomètre, notaire ...) seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUIPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.022

PARCOURS SPORTIF – CRAPA RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION DE LA FORÊT DOMANIALE DE RENNES

VU l'avis favorable de la commission n° 2 réunie le 10 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT la concession d'occupation d'origine signée avec l'Office National des Forêts en mai 1989, renouvelée pour la première fois au 1^{er} avril 1998 et arrivée à échéance le 31 mars 2007, renouvelée pour la deuxième fois au 1^{er} avril 2007 pour une durée de 9 ans.

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des services techniques et de la voirie, rappelle à l'assemblée communale que le parcours sportif, appelé plus communément parcours CRAPA, et son aire de stationnement ont pour assiette les parcelles n° 8 et 9 de la forêt domaniale de Rennes correspondant aux parcelles cadastrales n°41, 42 partie, 44 partie et 45 partie de la section AP et n° 1 de la section Aw.

Une convention d'occupation temporaire en forêt domaniale de Rennes est proposée pour renouvellement.

La concession a une durée de 9 ans sans reconduction tacite possible, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2026.

La redevance annuelle est fixée à la somme de 200 €, à laquelle s'ajoute la somme de 180€ TTC au titre de frais de dossier à la signature du contrat.

Cette dernière sera révisée annuellement à hauteur de 1.5% par an au 1^{er} avril de chaque année. Il est précisé que toute année sera due en entier quel que soit le motif qui mettrait fin à la concession.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention portant renouvellement de la concession d'occupation de la forêt domaniale de Rennes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>21 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>8 excusés</u> : Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>7 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.023

STELE AN 2000 RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION DE LA FORÊT DOMANIALE DE RENNES

VU l'avis favorable de la commission n° 2 réunie le 10 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT la concession d'occupation d'origine signée avec l'Office National des Forêts en mai 2000, renouvelée pour la première fois en mars 2009 et arrivée à échéance le 30 novembre 2017 ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des services techniques et de la voirie, rappelle à l'assemblée communale que la sculpture en pierre de granit noir poli de 90 cm de large, 20 cm d'épaisseur et de 2.20m de hauteur, occupe un terrain de 13m². Celle-ci est posée sur un socle de 15m² enfoui et éclairé par des projecteurs. L'accès se fait par le sentier pédestre de la RD 106.

La sculpture a pour assiette la parcelle 14P de la forêt domaniale de Rennes correspondant aux parcelles cadastrales 17 P section AV.

Une convention d'occupation de terrain temporaire en forêt domaniale de Rennes est proposée pour renouvellement.

La concession a une durée de 9 ans sans reconduction tacite possible, du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2026.

La redevance annuelle est fixée à la somme de 150 €, à laquelle s'ajoute la somme de 180€ TTC au titre de frais de dossier à la signature du contrat.

Cette dernière sera révisée annuellement à hauteur de 1.5% par an au 1^{er} décembre de chaque année. Il est précisé que toute année sera due en entier quel que soit le motif qui mettrait fin à la concession.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPOUVE** les termes de la convention portant renouvellement de la concession d'occupation de la forêt domaniale de Rennes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>22 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUIPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>7 excusés</u> : Mesdames Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI, Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.024

ADHESION A L'ASSOCIATION URBREIZH

VU la proposition de l'ARS en date du 15 décembre 2017

VU l'avis favorable de la commission n°2 réunie le 10 janvier 2018

CONSIDÉRANT que Urbreizh-Association regroupe des médecins généralistes remplaçants, collaborateurs et jeunes installés bretons. Elle a pour objet de favoriser l'exercice des jeunes médecins généralistes de Bretagne, de les aider à s'intégrer professionnellement, de solliciter et faciliter les rencontres entre professionnels de santé concernés par la médecine générale.

CONSIDÉRANT que l'association propose de diffuser sur son site une annonce visant à informer de la recherche de médecins sur la commune. Cette diffusion ne peut intervenir qu'après adhésion de la commune à l'association.

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'association doit s'effectuer moyennant une cotisation annuelle d'environ 60 euros.

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que la commune dispose à ce jour de nombreuses difficultés à remplacer ses médecins absents ou ceux devant prochainement partir à la retraite et s'interroge sur l'offre médicale de son territoire dans les années à venir.

A cet effet, la ville de Liffré a notamment accompagné le projet de réalisation d'un pôle médical avenue de la Forêt piloté par le groupe Legendre immobilier. Ce projet dispose notamment d'un espace destiné à l'accueil de médecins.

Afin d'éviter une carence de l'offre de soin, il est proposé de procéder à la diffusion d'une annonce sur le site de l'association URBREIZH. Cette adhésion doit être réalisée à titre onéreux.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE** à l'association URBREIZH dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>23 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>6 excusés</u> : Mesdames Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI. <u>6 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.025

RÉPARTITION DES AMENDES POLICE – PROGRAMME 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R 2334 - 10, 11 et 12 réglementant la répartition des amendes de police.

CONSIDERANT la répartition des amendes de Police réalisée par le Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge de la voirie rappelle à l'assemblée communale qu'en application des articles R 2334-10 et 2334-11, le Conseil départemental précise que les sommes allouées seront utilisées au financement des projets d'aménagement suivants :

- 1 – Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales hors agglomération.
- 2 – Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (Etudes et travaux)
- 3 – Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (En site propre)
- 4 – Feux de signalisation tricolores aux carrefours ;
- 5 – Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;
- 6 – Aménagements de sécurité sur voirie (radars pédagogiques)
- 7 – Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

8 – Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation

Au regard de ces conditions d'éligibilité et des projets recensés sur la Commune et présentés en annexe à la présente note, il est proposé de retenir les domaines suivants

3 – Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (En site propre)

5 – Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;

7 – Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation

8 – Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande subvention auprès du conseil départemental concernant les amendes de police (Dotation 2017 programme 2018)
- **SOLLICITE** cette subvention auprès du conseil départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>23 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>6 excusés</u> : Mesdames Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI. <u>6 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.026

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPENSATAOIRE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 09.183 en date du 10 juillet 2009 portant convention de location de la maison sise 52, avenue de la Forêt à Liffré ;

VU la convention de location de la maison sise 52, avenue de la Forêt à Liffré en date du 20 octobre 2009 ;

VU l'avenant n°1 à la convention de location de la maison sise 52, avenue de la Forêt à Liffré en date du 12 novembre 2012 ;

CONSIDERANT la nécessité de délibération pour tout versement de subvention ;

Madame Véronique BOURCIER, adjointe chargée du sport et de la vie associative, rappelle à l'assemblée communale que l'association « Les restaurants du cœur » prend en charge au titre de la location sise 52, avenue de la Forêt à Liffré les dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage, d'enlèvement des ordures ménagères et plus généralement toutes charges et réparations locatives au sens de la Loi.

En parallèle, la Commune rembourse à l'association les loyers et ces mêmes dépenses locatives par le versement d'une subvention dite compensatoire sur présentation d'un état annuel des dépenses.

L'Association a transmis l'état récapitulatif suivant au titre de l'année 2016, devant donner lieu à une subvention 2017 :

- Location : 2 544.29 € (titre exécutoire en date du 28/10/2016)
 - Charges locatives : 1 886.88 € (titre exécutoire en date du 30/12/2016)
 - Enlèvement des ordures ménagères : 417.50 € (titre exécutoire en date du 30/12/2016)
- TOTAL : 4 848.67 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VERSE** une subvention de 4 848.67 € auprès de l'association « Les restaurants du cœur ».

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>23 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>6 excusés</u> : Mesdames Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI. <u>6 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.027

CONVENTION DE LOCATION DE TERRAINS MUNICIPAUX

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission du 17 octobre 2017 ;

CONSIDERANT la volonté de favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre ;

Madame Véronique BOURCIER, adjointe chargée du sport et de la vie associative, rappelle à l'assemblée communale qu'une mise à disposition, à titre payant, des équipements sportifs municipaux auprès d'associations extérieures à la Ville de Liffré est pratiquée, dès lors que ces derniers sont disponibles.

Au vu de la disponibilité des terrains de foot, il est laissée la possibilité de location de ces équipements (terrain stabilisé ou synthétique), pour la saison 2017-2018 pour le club de foot de Gosné.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>23 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>6 excusés</u> : Mesdames Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI. <u>6 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.028

STAGE ALSH « Radio » ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE - Vacances d'hiver 2018 -

Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire, informe l'assemblée communale que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, au sein du service jeunesse, propose la mise en place d'un stage « Radio » pendant les prochaines vacances d'hiver, du 05 au 09 mars 2018.

Présentation

Il se déroulerait à Liffré dans la salle multimédia de l'Annexe et à l'accueil de loisirs et serait encadré par deux adjoints d'animation contractuels. Deux animateurs de la radio associative C-Lab (ex Radio Campus Rennes) proposeraient 5 matinées d'atelier de découverte de la radio, aboutissant à l'enregistrement et à la diffusion à l'ALSH d'une émission entièrement créée par les participants.

La capacité d'accueil serait de 20 enfants de 6 à 14 ans.

Un nombre insuffisant d'inscriptions impliquerait l'annulation du stage.

Tarifcation

Pour les familles extérieures à Liffré : Le stage serait facturé au prix unique de 46,70 €, en plus des 5 journées ALSH*.

Pour les Liffréens : Le stage serait facturé en fonction du quotient familial avec accompagnement financier de la ville suivant ce même quotient familial.

Quotient familial	Montant de la prestation (hors journée ALSH)	Participation des familles
-200	9,34 €	20 % coût de l'activité
200-299	11,68 €	25 % coût de l'activité
300-399	14,01 €	30 % coût de l'activité
400-499	16,35 €	35 % coût de l'activité
500-599	18,68 €	40 % coût de l'activité
600-699	21,02 €	45 % coût de l'activité
700-799	23,35 €	50 % coût de l'activité
800-899	25,69 €	55 % coût de l'activité
900-999	28,02 €	60 % coût de l'activité
1000-1099	30,36 €	65 % coût de l'activité
1100-1199	32,69 €	70 % coût de l'activité
1200-1299	35,03 €	75 % coût de l'activité
+ 1300	37,36 €	80 % coût de l'activité

* Rappel de la tarification des journées ALSH :

1. Liffréens : 1,38 % du quotient familial. Le tarif plancher est de 5,10 € et le tarif plafond de 18,15 €. A ce tarif, il faut déduire une prestation familiale de 4,01 € par jour pour les familles relevant du régime général ou de la MSA.
2. Chasné sur Illet : 19,50 € (- 4,01 € de prestation de service CAF/MSA)
3. Communes « extérieures » : 32,50 € (- 4,01 € de prestation de service CAF/MSA)

Les factures seront envoyées aux familles par le receveur municipal à l'issue du stage.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la tarification relative à la mise en place d'un stage « radio » du 05 au 09 mars 2018, telle que présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>23 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>6 excusés</u> : Mesdames Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI. <u>6 pouvoirs</u> : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE) ; Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH) , Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance</u> : Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.029

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BARNUM

VU l'avis de la commission n° 2 réunie le 10 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une convention par Liffré Cormier Communauté pour la mise à disposition du barnum et les possibles besoins par la commune pour ce type de matériel ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des services techniques, des bâtiments et de la voirie rappelle à l'assemblée communale que la Communauté de Communes accorde aux communes ou aux associations la possibilité d'utiliser un barnum de 40 m², dès que ce matériel n'est pas utilisé par le service des sports de la Communauté de communes.

Il s'agit d'un Barnum Poly Services Loisirs (modèle B776R00), de 5mx8m, pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes.

Les conditions d'installation, d'utilisation et de sécurité sont exposées dans la convention de prêt et devront être portées à la connaissance des services emprunteurs.

Une contrepartie financière de 100 euros la journée est demandée par la Communauté de communes, excepté en cas d'un emprunt pour motif d'intérêt communautaire où la mise à disposition sera consentie à titre gracieux ; une à trois gratuites par saison sportive et par association ainsi qu'une mise à disposition gracieuse par an pour la Ville sont également consenties.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition du barnum proposée par Liffre Cormier Communauté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le rapporteur,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **dix-huit janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 12 janvier 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean-Michel DEBAINS, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>6 excusés :</u> Mesdames Véronique BOURCIER, Merlene DESILES, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON et Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Nicolas RUBERTI. <u>6 pouvoirs :</u> Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Merlene DESILES (qui a donné pouvoir à Awena KERLOCH), Maryvonne THESSIER (qui a donné pouvoir à Pierre-Jean DESBORDES), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF). <u>Secrétaire de séance :</u> Julie AUBAUD.
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	

N° 18.030

REFACTURATION DE LA PRESTATION DE DIAGNOSTIC ET D'ETUDE DE FAISABILITE DE REHABILITATION/EXTENSION DE LA PISCINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté ;

VU le transfert de la compétence « piscine » de la ville de Liffré à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2016 ;

CONSIDERANT l'opportunité et l'intérêt de mutualisation entre la Ville et l'intercommunalité ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que dans le cadre du transfert de compétences relatif à la piscine de la Ville à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2016, les élus municipaux et intercommunaux se sont accordés sur la nécessité de disposer d'un diagnostic de l'équipement existant (ouvert en 1992) et d'une étude de faisabilité quant au nécessaire projet de réhabilitation/extension résultant de l'ouverture d'un lycée à moyen terme.

Cette étude visait deux objectifs :

- Accompagner les deux collectivités dans les calculs de transfert de charges en matière d'investissement (diagnostic de l'existant)
- Préparer l'avenir pour l'extension/réhabilitation de l'équipement sportif et du centre multi-activités dans son ensemble (étude de faisabilité)

La mutualisation guidant les pratiques, le portage de cette étude a été effectué par la Ville de Liffré avec la signature d'un bon de commande auprès de l'entreprise EGIS par Monsieur Le Maire en septembre 2016 pour un montant global de 14 350 €.

La prestation est désormais réalisée dans son intégralité, a été restituée dans les instances internes des deux collectivités et a fait l'objet de mandatements sur le budget principal de l'exercice budgétaire 2017.

Précédemment, au regard de la prestation et des objectifs alloués, les élus municipaux et intercommunaux se sont accordés sur une répartition 50/50 entre les deux collectivités.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFACTURE** auprès de la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté la prestation de diagnostic et d'étude de faisabilité d'une réhabilitation/extension de la piscine réalisée à hauteur de 7 175 €.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ